Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260420-DCM_20042026_09-DE

Bordereau de signature

DCM_20042026_09

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	21/04/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	21/04/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/04/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260420-DCM_20042026_09-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

Le lundi 20 avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Patrice MELOT, Michel MERCIER, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Ewen CORNU, Sandrine BOUCARD (pouvoir à Katell BEUCHER), Sylviane GUILLOT (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Céline LÉPINE, Léna MONNIER (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Elodie RAYMOND (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BOUFFART

2026-20/04-09 Désignation d'un représentant auprès de l'ARIC

L'Association Régionale d'Information des Collectivités (ARIC) est une association qui permet notamment via la formation d'accompagner les élus locaux durant leur mandat.

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) auprès de l'ARIC.

Vu la candidature de Mme Katell BEUCHER ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Désigne** Madame Katell BEUCHER comme représentante auprès de l'ARIC.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance
Bernard BOUFFART